



ACADEMIE DE MONTPELLIER

LIVRET du CANDIDAT

LES DEUX OPTIONS FACULTATIVES DANSE AU BAC

EPS/DANSE

ART/DANSE

LE CANDIDAT
PEUT S'INSCRIRE
AUX 2 OPTIONS

LE CANDIDAT DOIT
CONNAITRE LE
CONTENU DES 2
EPREUVES AVANT
DE S'INSCRIRE



Danseuse rouge Henri Gaudier-Brzeska

Ce document est réalisé par un groupe de jurys au BAC (enseignants de lycées), sous la responsabilité de Didier Mesteanot(IAIPR).

Ce document s'adresse aux candidats (sous couvert des chefs d'établissement), et a pour objectif de les guider dans le choix d'options facultatives: EPS danse ou ART danse.

En permettant aux candidats de mieux connaître et différencier les deux épreuves, il se donne pour but de leur éviter des erreurs d'inscription et de préparation.

Ce livret contient :

I-Une fiche comparative des 2 épreuves facultatives

II-Une présentation et une explication de l'épreuve EPS/DANSE, des exemples de sujet

III-Une présentation et une explication de l'épreuve ART/DANSE, des exemples de sujet

Point important :

LES COEFFICIENTS AU BAC SONT :

COEFFICIENT 2 POUR L' OPTION choisie en n°1

COEFFICIENT 1 POUR L'OPTION choisie en n°2

toutes séries sauf bac pro

OPTION FACULTATIVE ART/DANSE Le champ de l'ART.	OPTION FACULTATIVE EPS/DANSE Le champ de l'EPS.				
<p>Un Programme obligatoire: LE GESTE Créer à partir d'un ou plusieurs gestes choisis par le candidat dans différents domaines du champ sociétal: gestes quotidiens, gestes du travail, gestes animaliers, gestes sportifs, gestes rituels,...</p> <p>BOEN n°44 du 22 novembre 2002 BOEN Hors série n°4 du 30 août 2001</p>	<p>Programme de l'EPS: créer en s'appuyant sur une démarche de composition identifiée dans une œuvre (compétence N°1 du programme EPS BO n°5 2001)</p>				
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">1: Composition préparée</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">7 points</td> </tr> </table> <p>Solo/duo/trio/quatuor Durée: 2' à 3' Composition préparée à l'avance: pendant l'année, Programme : la composition doit obligatoirement être en <u>relation avec le programme</u> (sinon, hors sujet. moins de 4/20).</p>	1: Composition préparée	7 points	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">1: Composition individuelle, sur place, en temps limité</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">15 points</td> </tr> </table> <p>Solo Durée du Solo : 2' à 3' Composition préparée sur place: Le candidat <u>prépare sur place, le jour de l'examen</u>, une composition chorégraphique à partir d'un sujet tiré au sort ou attribué (sujets préparés par les jurys).</p>	1: Composition individuelle, sur place, en temps limité	15 points
1: Composition préparée	7 points				
1: Composition individuelle, sur place, en temps limité	15 points				
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">2: Improvisation</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">7 points</td> </tr> </table> <p>Temps : 1' à 2' Sujets d'improvisation, déterminés par les jurys et en <u>relation avec le programme du Geste</u>. Il s'agit soit d'iconographies (peintures, bas-reliefs, sculptures, photographies) soit d'extraits de textes (poésie, théâtre, ou littérature).</p>	2: Improvisation	7 points	<p>Temps de la préparation : 1 heure, comprenant la préparation corporelle et l'élaboration de la composition ; le candidat gère le temps comme il le souhaite.</p> <p>Programme : <u>La composition doit s'appuyer (ou suivre) une démarche de composition identifiée ou analysée dans le sujet</u> (œuvre artistique)</p> <p>Les sujets de composition sont déterminés par les jurys. Ils sont basés sur des œuvres, et contiennent les démarches ou procédés de composition à identifier.</p>		
2: Improvisation	7 points				
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">3: Entretien:</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">6 points</td> </tr> </table> <p>Temps 15' Il faut remplir une fiche synthétique (parue au BO) reflétant le parcours de l'élève. L'interrogation part des compositions et des improvisations, elle porte sur les processus et modes de composition mis à l'œuvre par les candidats, elle explore le traitement du Geste. Elle s'étend au champ artistique chorégraphique et aux autres arts.</p>	3: Entretien:	6 points	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">2: Entretien:</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">5 points</td> </tr> </table> <p>Temps : 15' En tant que spectateur, le candidat remplit une fiche de lecture des solos présentés par les autres candidats. Il doit explicitement les principes de construction utilisés dans son solo (en relation avec une démarche identifiée dans une œuvre (compétence N°1). Les connaissances nécessaires sont étendues aux différents styles de danse, et chorégraphes.</p>	2: Entretien:	5 points
3: Entretien:	6 points				
2: Entretien:	5 points				
<p>Jurys: enseignants de toutes disciplines et/ou Artistes, Formés en Stages disciplinaires art/danse. En lycée prioritairement.</p>	<p>Jurys: enseignants d'EPS ayant des compétences ou des connaissances en Danse, En lycée prioritairement. Formés en stage sur les œuvres ou les courants chorégraphiques.</p>				
<p>Remarques: balance des points égale. Le solo est aussi important que l'épreuve d'improvisation, presque autant que l'entretien.</p>	<p>Remarques: La balance des points rend plus important le travail du <i>solo sur place</i>. Attention : <i>le solo est préparé en direct</i>.</p>				
<p>Tous les styles et techniques sont permis mais ce sont des outils au service de la composition. LES DEUX EPREUVES DEMANDENT UNE REELLE PREPARATION</p>					

L'OPTION FACULTATIVE EPS/DANSE



L'ÉPREUVE EPS/DANSE

OPTION FACULTATIVE D'EPS / APSA DANSE :

INFORMATION N°1 AUX CANDIDATS, CADRE DE L'ÉPREUVE

1. Nature de l'épreuve : 3 parties

- ☞ Une composition chorégraphique individuelle de 2 à 3 minutes notée sur 15. Réalisée sur place, le jour de l'examen
- ☞ Une observation de chorégraphies : le candidat observera la chorégraphie d'un autre candidat, cette observation pourra faire l'objet de questions dans l'entretien.
- ☞ Un entretien de 15 minutes noté sur 5.

2. Textes de référence : voir les annexes jointes en fin de partie du livret.

3. Description de l'épreuve :

Elle comporte: 3 temps

- ☞ -une partie pratique, constituée d'une composition chorégraphique individuelle réalisée sur place et non à l'avance à partir d'un sujet parmi ceux proposés par les jurys.
- ☞ -une observation d'une ou plusieurs chorégraphies
- ☞ -un entretien.

Ces trois temps de l'épreuve nécessitent chacun une réelle préparation.

4. Conditions de l'épreuve et remarques:

- ☞ -La surface d'évolution est d'environ 8m sur 10m (les candidats devront gérer cet espace commun de travail durant la phase de préparation).
- ☞ -La mise en place ou le retrait d'éléments de décor ou de scénographie apportés par le candidat ne doivent pas excéder 1 minute. Tout élément qui pourrait souiller ou endommager l'espace n'est pas autorisé.
- ☞ -Selon les centres d'examens, le candidat pourra se munir d'un baladeur CD ou d'un lecteur MP3 (les précisions seront données si besoin sur la convocation).
- ☞ -Cette épreuve est une épreuve individuelle et les candidats ne sont pas autorisés à échanger.

5. NB- Seuls les candidats et les membres du jury sont autorisés à assister à l'épreuve.

6. Aides à la préparation de l'épreuve : voir en page 9

7. MODALITÉS DE L'ÉVALUATION :

Toutes les techniques ou styles de danse sont autorisés.

INFORMATION N°2 AUX CANDIDATS, DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE**ARRIVEE SUR LES LIEUX DE L'ÉPREUVE : 15' avant le début de l'épreuve**

APPEL : Documents à présenter le jour de l'épreuve, le candidat doit apporter :

- la convocation et la carte d'identité

NB : les téléphones portables, interdits pendant l'épreuve, sont à déposer sur le bureau des jurys

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

- ☞ Tirage au sort de l'ordre de passage des candidats.
- ☞ Distribution de la fiche d'observation et attribution du candidat à observer.
- ☞ Tirage au sort du sujet puis écoute des musiques.
- ☞ Préparation corporelle et élaboration de la composition (DUREE 1h).
- ☞ Présentation et observation des compositions individuellement.
- ☞ PAUSE : entre 15' et 30' de pause sont prévues avant l'entretien

Vous pouvez si vous le souhaitez :

- ☞ Changer de tenue
- ☞ *Vous restaurer*
- ☞ *Réviser*

- ☞ Entretien (15 mn).

INFORMATION N°3 AUX CANDIDATS, CONTENUS et EVALUATION

1 : Composition chorégraphique EPS/DANSE sur place : « in situ »

La composition chorégraphique

Durée de 2 à 3 '

- ☞ Il s'agit de **créer une composition chorégraphique individuelle à partir d'un sujet tiré au sort ou attribué par le jury.**

Notée sur 15 points

- ☞ **La préparation de la composition dure 1h :**

Préparée sur place

Une préparation équilibrée doit permettre une mise en route corporelle, la création de la chorégraphie et une prise de repères dans l'espace d'évolution.

Le candidat veillera à équilibrer ces différents aspects sur la durée impartie.

- ☞ **La chorégraphie créée doit traiter le sujet** et l'interpréter afin de le rendre le plus lisible possible.

Le projet chorégraphique peut recouvrir différentes formes : de l'abstrait au concret, de l'ancrage dans le mouvement à l'ancrage dans une thématique...

La technique doit servir le projet et répondre à une démarche de création identifiée.

Si des éléments de différents styles et techniques (danse classique, danses traditionnelles, danses urbaines etc) sont utilisés, ils doivent l'être au service du traitement du sujet choisi (projet chorégraphique).

- ☞ **Les éléments de scénographie** (costumes, accessoires, etc...)

Leur utilisation ne doit pas se faire au détriment de la prestation dansée. Ils doivent être au service du sujet (adéquation, renforcement...).

Le sujet tiré au sort ou choisi : 2 sujets sont proposés, le candidat choisit.

L'évaluation :

Présenter au jury la fiche de création remplie pendant le temps de préparation

Le titre et l'argument sont donnés au jury avant la prestation.

L'évaluation porte sur 2 paramètres

- ☞ **Le chorégraphe: 9 points**

cohérence de la composition, originalité, traitement des éléments scéniques, de l'espace et du temps, rapport éventuel au monde sonore.

- ☞ **L'interprète (danseur) : 6 points**

- La richesse, la maîtrise et la pertinence du vocabulaire corporel
- Sa présence (son engagement).

2 : L'entretien EPS/DANSE**durée de 15'****L'entretien**

Il est important que le candidat montre :

noté sur 5 points

- ☞ sa capacité à expliciter sa démarche de création et les procédés de composition mis en œuvre dans la composition qu'il a créé, et à justifier ses choix.
- ☞ sa capacité à analyser sa pratique (qualité de la prestation).
- ☞ sa capacité d'observation des compositions des autres candidats.
- ☞ sa capacité à être un spectateur actif, capable de se positionner par rapport à un ou des spectacles vivants au(x)quel(s) il a assisté (compagnies avec danseurs amateurs ou professionnels).

Cette expérience culturelle est intéressante si elle permet d'enrichir sa propre pratique et permet de l'analyser.

INFORMATION N°4 AUX CANDIDATS, CONSEILS ET REMARQUES**A- Composition chorégraphique EPS/DANSE**

LE SUJET TIRE AU SORT ou attribué est une œuvre:

- ☞ **2 sujets vous sont proposés**
- ☞ **Vous choisissez un des deux sujets**

Cette œuvre est indicatrice de démarches et procédés de composition, que vous devez identifier

Conseils pour la préparation :

Votre prestation produite, doit témoigner d'une démarche d'appropriation des procédés et démarches de composition, identifiés dans le sujet (œuvre proposée).

Vous penserez qu'une chorégraphie ne se limite pas à un catalogue d'exercices techniques ou une reproduction de séquences déjà apprises, dans un contexte spécifique.

Vous pouvez préparer un travail spécifique à la prestation à l'avance (séquences choisies), qui peut vous aider à être disponible pour le moment de l'évaluation

NB : durée 1h Le candidat veillera à équilibrer ces différents aspects sur la durée impartie.

Préparation de la Composition chorégraphique

Vous procéderez à une analyse du sujet proposé, des feuilles de brouillon d'examen sont disponibles

A partir de cette analyse, vous ferez des choix de traitement du sujet:

- ☞ Choix d'espace
- ☞ Choix du monde sonore (univers sonores proposés ou silence)
- ☞ Choix des matériaux corporels : les choix techniques de mouvements dansés
- ☞ Choix de la dramaturgie
- ☞ Qualité de présence attendue dans toute prestation de danseur.

A EVITER

- ☞ Il est recommandé de ne pas construire un enchaînement de cours, suite de mouvements dénués de sens.

B-PRÉPARER L'ENTRETIEN EPS/DANSE

- ☞ Anticiper et préparer des réponses aux questions possibles sur la composition
- ☞ Outil possible: préparer un « story-board » de la chorégraphie réalisée
- ☞ S'entraîner à formuler synthétiquement les choix de composition opérés.

CONSEILS POUR LES TROIS PARTIES DE L'ÉPREUVE

- Apprendre à analyser un texte, une image
- Quels sont les démarches de procédés de composition que l'on peut retirer du sujet?
- Quel espace choisir ? Quel temps ? Quel flux ?
- Quels matériaux corporels choisir ?
- Comment vais-je organiser et lier ces éléments pour trouver du sens à ce que je vais danser ?
- Que me suggère ce sujet ?
- Qu'est ce que cela peut évoquer d'une manière générale ? Pour moi ?
- Se préparer à danser sur des musiques de styles différents et en silence

C- Fiche d'observation

Cette fiche est fournie par le jury le jour de l'examen

D- Fiche de création

La fiche de création vous est proposée pour formaliser votre composition chorégraphique et les choix opérés, si vous le souhaitez.

Les textes EPS/Danse**ORGANISATION ET ÉVALUATION DE L'OPTION E.P.S.****Arrêté du 9 avril 2002****Note de service n° 2002-131 du 12 juin 2002****modifiée par la note de service n°2003-119 du 31 juillet 2003****L'examen ponctuel terminal :**

- ☞ « *Les candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat d'association organisant un enseignement facultatif d'éducation physique et sportive peuvent passer l'épreuve relative à cette option sous la forme d'un contrôle en cours de formation. (art 14 Arrêté du 09-04-2002)*
- ☞ « **Les candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat d'association qui n'ont pas suivi l'enseignement facultatif, de même que les candidats individuels et les candidats des établissements privés hors contrat d'association, présentent une épreuve ponctuelle terminale.** » (art 14 Arrêté du 09-04-2002)
- ☞ « *Le contrôle ponctuel terminal de l'enseignement facultatif d'E.P.S. s'effectue sur une épreuve correspondant à une activité figurant sur une **liste académique arrêtée par le recteur...*** » (art 17 Arrêté du 09-04-2002)
- ☞ *Le référentiel des épreuves de cette liste contient les différents points de l'article 16 de l'arrêté du 9 avril 2002 et ceux du cahier des charges national du contrôle en cours de formation de l'enseignement commun. Les compétences attendues du **niveau deux du cycle terminal constituent le niveau exigible** » (NS du 12 06 2002 et NS modifiée du 31-07-2003)*
- ☞ *Pour l'organisation de l'épreuve, une seule date est autorisée par académie ou par département*
- ☞ *La note définitive est arrondie au point entier le plus proche. Elle est ensuite transmise au président du jury.*

L'OPTION FACULTATIVE ART/DANSE



L'ÉPREUVE ART/DANSE

INFORMATION N°1 AUX CANDIDATS, CADRE DE L'ÉPREUVE

OPTION FACULTATIVE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DOMAINE DANSE

1. Nature de l'épreuve : 3 parties

- Une composition chorégraphique individuelle ou collective de 2 à 3 minutes notée sur 7
- Une improvisation individuelle de 1 à 2 minutes notée sur 7
- Un entretien de 15 minutes noté sur 6

2. Textes de référence : voir en annexes jointes à la fin du document

- BOEN n°44 du 22 novembre 2002
- BOEN Hors série n°4 du 30 août 2001 classe de Tle

3. Description de l'épreuve :

Elle comporte une partie pratique, constituée d'une composition chorégraphique (individuelle ou collective) et d'une improvisation (individuelle), suivie d'un entretien.

Ces trois temps de l'épreuve nécessitent une réelle préparation.

4. Conditions de l'épreuve et remarques:

- ☞ La surface d'évolution est d'environ 8m sur 10m.
- ☞ Pour la composition, l'environnement sonore reste à l'initiative du candidat.
- ☞ **Le format CD à l'exception des CD-RW, enregistré sous format WAV.**
- ☞ *Un enregistrement sur chacun des supports est obligatoire, c'est à dire une version gravée sur CD à l'exception des CD-RW et une version de secours.*

NB : La mise en place et le retrait d'éléments de décor ou éléments scénographiques ne doivent pas excéder **1 minute** (le feu est interdit, ainsi que tout élément pouvant perturber les compositions qui suivent, le candidat doit s'organiser pour remettre en ordre le plateau).

NB- Seuls les candidats et les membres du jury sont autorisés à assister à l'épreuve.

5. Documents à apporter

 Le jour de l'épreuve, le candidat doit apporter :

- la convocation et la carte d'identité
- la **fiche synthétique** renseignée qui fait état de son travail personnel en lien avec la culture chorégraphique et le programme de terminale (cf. BOEN Hors série n°4 du 30 août 2001).

6. Aides à la préparation de l'épreuve :

Vous pouvez consulter le site <http://pedagogie.ac-montpellier.fr/danse/> rubrique « enseignements danse à l'école », puis « enseignements lycées », puis »BAC«, puis « option facultative art/danse » pour une aide au candidat : la rubrique **CONSEILS** à la page 16 de ce livret.

7. MODALITÉS DE L'ÉVALUATION : *Toutes les techniques ou styles de danse, au service d'une idée chorégraphique* sont autorisés.

INFORMATION N°2 AUX CANDIDATS, DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE**ARRIVEE DANS LE LIEU D'EXAMEN**

APPEL : Documents à présenter le jour de l'épreuve, le candidat doit apporter :

- la convocation et la carte d'identité
- **la fiche synthétique** renseignée qui fait état de son travail personnel en lien avec la culture chorégraphique et le programme de terminale (cf. BOEN Hors série n°4 du 30 août 2001). Modèle en annexe

NB : les téléphones portables, interdits pendant l'épreuve, sont à déposer sur le bureau des jurys.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN :

- accès aux vestiaires
- accès à l'espace de danse : préparation corporelle et prise du plateau
- essai du son

PRESENTATION DE LA COMPOSITION

PAUSE : 5' de pause sont prévues entre les épreuves, vous pouvez :

- ☞ Changer de tenue
- ☞ Vous restaurer
- ☞ Réviser

EPREUVE D'IMPROVISATION INDIVIDUELLE

- tirage au sort de deux sujets (une image et un extrait de texte), dont un seul est retenu par le candidat
- préparation strictement individuelle pendant 30 minutes
- écoute musicale en boucle pendant les 30 '
- annonce du choix d'accompagnement musical et du sujet au jury
- prestation qui doit durer entre 1 et 2 minutes.

INFORMATION N°3 AUX CANDIDATS, CONTENUS et EVALUATION**L'ÉPREUVE Art/DANSE, CONTENUS et EVALUATION****1 : Composition chorégraphique :****notée sur 7 points**

- Elle est présentée en solo, en duo, en trio ou en quatuor
Les partenaires de danse ne sont pas obligatoirement des candidats à l'épreuve.

durée de 2 à 3 '

- **Le temps du montage sonore doit correspondre à la durée de la chorégraphie** (2 à 3 minutes) et ne doit pas être suivi d'autres éléments sonores enregistrés.

- **Pénalités** : en cas de dépassement de temps, des pénalités sont prévues. (2 points en moins maximum)

- Le titre est obligatoire.

NB : Les candidats qui choisissent de passer en groupe doivent impérativement se **signaler au service des examens de l'Inspection Académique** de leur département pour être convoqués sur la même session.

L'évaluation :**Le traitement du sujet :**

L'évaluation prendra en compte comment la composition est traitée en relation avec le programme sur le GESTE : allant du hors sujet à un traitement cohérent, voire diversifié (c'est-à-dire évoqué de différentes manières), ou approfondi (en prenant un axe principal et en le développant, ou en prenant plusieurs axes et en les développant).

L'évaluation porte sur 2 paramètres

°L'interprète :

- La richesse, la maîtrise et la pertinence du vocabulaire corporel
- Sa présence (son engagement).
- Les registres d'interprétation mis en jeu

°Le chorégraphe:

cohérence de la composition, originalité, traitement des éléments scéniques, de l'espace et du temps, rapport éventuel au monde sonore.

Se reporter aux textes officiels, pour plus d'informations.

Extrait du B.O. n°44 du 28/11/2002.

*« L'accent sera plus particulièrement mis sur les qualités du candidat en tant que **danseur- interprète***

Pour autant, l'évaluation de la prestation du candidat comme chorégraphe ne doit pas être négligée »

2 : Improvisation individuelle :**notée sur 7 points****durée de 1 à 2 '**

- Le candidat réalise une prestation individuelle à partir d'un sujet tiré au sort.
- Les sujets proposés sont en relation avec le programme de terminale (le geste).
- Les sujets sont tirés au sort dans deux catégories différentes :
 - « images » et « textes » qui sont en rapport avec le Geste (programme).
- Pour accompagner sa prestation le candidat peut choisir l'une des propositions sonores ou choisir le silence.
- Le candidat dispose de **30 minutes** pour préparer son improvisation individuelle, à partir du moment où il a son sujet.

L'évaluation :

Seront évaluées dans cette partie d'épreuve :

- l'exploitation du Geste jouant sur la diversité, l'approfondissement, la description, mais aussi sur le traitement de l'espace et du temps, des éléments scéniques et du rapport éventuel à la musique.

- la structuration, l'écriture chorégraphique,
- la mise en cohérence du propos en lien avec le ou les gestes choisis.

NB : En cas de dépassement de temps des pénalités sont prévues.

L'évaluation porte sur 2 paramètres

☞ **Le chorégraphe :**

cohérence de la composition, originalité, traitement des éléments scéniques, de l'espace et du temps, rapport éventuel au monde sonore.

☞ **L'interprète :**

l'interprétation et la maîtrise d'exécution des choix gestuels seront également prises en compte.

3 : L'entretien :**noté sur 6 points****durée de 15'**

- Il porte à la fois sur la composition chorégraphique et l'improvisation, ainsi que sur la culture générale.
- Le candidat est amené à exposer ses intentions, à justifier ses choix, en citant ses sources et références éventuelles.
- La prestation orale permet d'évaluer la capacité du candidat à réfléchir sur ses compositions pratiques ainsi que sa culture chorégraphique et artistique.

INFORMATION N°4 AUX CANDIDATS, CONSEILS ET REMARQUES**Conseils généraux aux candidats pour la préparation de l'épreuve**
Les trois temps de l'épreuve nécessitent une réelle préparation.

- Vous devez tenir compte de la dimension «artistique » de l'épreuve, pour votre inscription: cette épreuve nécessite des connaissances artistiques générales et spécifiques à la danse: spectacles vivants, expositions, concerts ..
- Vous prêterez une attention particulière à votre costume pour la composition et l'improvisation, cette tenue doit être au service du propos, de l'option esthétique et/ou poétique ainsi qu'à vos choix d'éléments scénographiques.
- Culture et rôle de spectateur : il vous est vivement recommandé, pour construire votre culture chorégraphique, d'assister à des spectacles de danse en cours d'année.
- *La lecture du bilan de la session précédente peut également vous être utile.*
(accessible sur le site précité).

A- Composition chorégraphique

La composition chorégraphique que vous allez présenter, doit impérativement être limitée dans le temps : de 2 à 3 min.

Vous serez pénalisé si vous ne respectez pas cette exigence. (2 points en moins maximum)

⇒ Vous pouvez présenter un solo **ou** une composition par groupe de 2, 3 ou 4 danseurs.

Vos partenaires ne sont pas obligatoirement des candidats ni élèves de terminale. Vous devez tenir compte du programme afin de ne pas être « hors sujet ».

*Vous devez donner un TITRE à votre chorégraphie **différent** du titre de la musique.*

Evaluation :

Votre chorégraphie est évaluée sur deux points:
la composition et l'interprétation.

1- la composition :

Votre chorégraphie doit être construite à partir du Geste qui sera évoqué tout au long de votre prestation.

Vos choix gestuels, sonores, d'espace, de relations entre danseurs, de costumes et d'accessoires seront en adéquation avec votre sujet de composition.

L'utilisation pertinente du monde sonore choisi.

⇒ *Cette prestation ne doit pas se limiter à un enchaînement de mouvements dénués de sens.*

2 – l'interprétation :

Le jury évalue votre présence et votre engagement au service de votre composition ainsi que vos *qualités corporelles et vos états de corps*.

Lors d'une chorégraphie à plusieurs, le jury tient compte de la communication et des relations entre les danseurs.

B- Improvisation

Vous réaliserez une composition chorégraphique individuelle d'une durée d'une à deux minutes à partir d'un sujet tiré au sort concernant le Geste.

Vous serez pénalisé si vous ne respectez pas cette exigence de temps (2 points maximum).

Les sujets sont tirés au sort dans deux catégories différents :

« images » et « textes » qui sont en rapport avec le Geste (programme).

Vous pourrez accompagner votre prestation d'un des deux supports sonores tirés au sort ou choisir le silence.

C-PREPARER L'ENTRETIEN

Réfléchir à comment formuler les choix fait pour la composition

Anticiper et préparer des réponses aux questions possibles sur la composition

Outil : préparer un « story-board »

Réfléchir à comment mettre en relation ces choix avec la culture chorégraphique (œuvres et références)

CONSEILS POUR LES TROIS PARTIES DE L'EPREUVE

- Apprendre à analyser un texte, une image,
- Se questionner par rapport au programme est indispensable.
- Quels sont les gestes que l'on peut retirer du sujet?
- Quel espace choisir ? Quel temps ? Quel flux ?
- Comment vais-je organiser et lier ces éléments pour trouver du sens à ce que je vais danser ?
- Que me suggère ce sujet ?
- Qu'est ce que cela peut évoquer d'une manière générale ? Pour moi ?- Se préparer à danser sur des musiques de styles différents et en silence
- Consulter le site art/danse et ses ressources [ici](#) exemples de sujets (Bac)

D- Fiche synthétique

Remplir cette fiche est obligatoire. (voir en annexe ou télécharger sur le site académique danse <http://pedagogie.ac-montpellier.fr/danse/>)

A EVITER

- Le non traitement du sujet, le hors sujet entraînant l'annulation des autres critères de notation.
- La reprise de la composition chorégraphique « **telle quelle** », **dans l'improvisation**, sans que les choix de gestes, d'espace ou de relations à l'univers sonore ne soient justifiés au regard du sujet de l'improvisation.
- L'utilisation de gestes mimés et non transformés ou non dansés.

Les textes art/danse

☞ **ORGANISATION DE L'ÉPREUVE : Circulaire 2002**

BOEN n°44 du 22 novembre 2002 en savoir plus [ici](#)

Cette circulaire définit la nature et les modalités de l'épreuve qui est nationale.

☞ **PROGRAMME et COMPETENCES ATTENDUES:**

LES TEXTES DEFINISSANT LES PROGRAMMES ET LES COMPETENCES ATTENDUES

☞ CLASSE DE TLE : BOEN Hors série n°4 du 30 août 2001

en savoir plus [ici](#) , cliquer sur la page 30

☞ CLASSE DE 1ere : B.O. Hors-série N°7 vol 4 et vol 5 du 31 août 2000

En savoir plus [ici](#) , cliquer sur la page 25

☞ **LA FICHE SYNTHETIQUE OBLIGATOIRE A REMPLIR**

Voir la fiche page suivante

☞ **Consultation du site académique art/danse, voir particulièrement les pages concernant le Bac et les options facultatives art/danse**

En savoir plus [ici](#)

MODÈLE DE FICHE SYNTHÉTIQUE POUR L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE DANSE (B.O.)

NOM	Prénom	Date de naissance

Titre de la composition	Support sonore choisi (titre et références)
Voir les dernières lignes des recommandations	

Pratique de la danse développée durant l'année

Descriptif du projet :

Articulation de cette pratique avec les éléments de culture chorégraphique connus :

Activités autour de la danse

Recherches personnelles :

Rencontres :

Exposés :

Spectacles fréquentés :

Participation à des événements artistiques :

Visa du chef d'établissement :
(pour les candidats scolaires uniquement)